

FIDÈLE À ELLE-MÊME, POSTES CANADA CHOISIT L'ARBITRAGE AU LIEU DE LA NÉGOCIATION

En pratique, Postes Canada a refusé la proposition du STTP d'une période de réflexion de 30 jours pour régler les problèmes d'« incertitude » liés à la livraison du courrier et donner aux négociations une chance de parvenir à un règlement.

La direction propose plutôt la tenue d'un arbitrage obligatoire qui commencerait dans 30 jours. Si Postes Canada a la garantie qu'il y aura un processus d'arbitrage dans 30 jours, elle continuera simplement d'émettre des ultimatums et de se servir de ce délai pour préparer ses présentations en vue de l'arbitrage. C'est une perspective que le Syndicat n'est pas prêt d'accepter.

Postes Canada préfère attendre et s'en remettre à l'arbitrage

Postes Canada veut s'en remettre à l'arbitrage parce qu'elle préfère qu'un arbitre nommé par le gouvernement décide de nos conventions collectives. Elle sait que l'arbitrage est un processus long et coûteux qui se solde toujours par des reculs. Des questions comme les régimes de retraite, la santé et la sécurité, la mesure du travail, l'équité salariale, les salaires, les avantages sociaux et la sécurité d'emploi nécessitent habituellement le recours à des témoins experts. L'arbitrage de 1997 a duré deux ans sans qu'une décision ne soit jamais rendue. En 2011, le gouvernement a nommé deux arbitres qui ont par la suite été démis par les tribunaux; le premier parce qu'il n'avait pas les compétences requises, le deuxième, en raison d'une crainte raisonnable de partialité. Compte tenu des nombreuses questions complexes des présentes négociations, un processus d'arbitrage adéquat serait très long.

Le droit de grève et de lock-out est garanti par la loi

Le Code canadien du travail exige que la direction et le syndicat négocient de bonne foi. Il accorde aussi aux deux parties le droit de se livrer à des actions revendicatrices pour les inciter à négocier sérieusement.

Déclarations des Trudeau sur le droit de négocier

« Nous ne croyons pas, contrairement à l'ancien gouvernement, que c'est notre devoir immédiat d'adopter la ligne dure. Nous respectons la main-d'œuvre. Nous respectons le besoin d'en venir à une entente à la table de négociation et c'est ce que nous allons continuer à promouvoir. »

Premier ministre Justin Trudeau, 5 juillet 2016

« ... Car, dans le contexte social actuel, c'est la possibilité de la grève qui permet aux ouvriers de négocier à peu près en égaux avec leurs employeurs. C'est une erreur de croire que les syndicats par eux-mêmes suffisent à créer cette égalité... »

Pierre Elliott Trudeau, *La grève de l'amiante*, 1956

Réponse du Syndicat

Le Syndicat réitère sa proposition d'une période de réflexion de trente jours et de négociations significatives.

Recevez les dernières nouvelles du STTP par courriel en vous abonnant à Somm@ire à l'adresse suivante : cupw.ca/eDigest

***Nous méritons
des conventions collectives
librement négociées!***



Sylvain Lapointe
Négociateur en chef – unité urbaine



George Floresco
Négociateur en chef – unité des FFRS

/jl sepb 225 / mp scfp 1979
2015-2019/Bulletin n° 138